

CAPa Jardinier Paysagiste en Formation Continue

Etre âgé de 18 ans / Inscription tout au long de l'année

Posséder une forte motivation pour les métiers du Paysage, admission sur dossier et entretien

Accessible aux personnes salariées du secteur professionnel, les personnes à titre privé désireuses de se perfectionner ou de se qualifier dans ce domaine, les personnes salariées de tout autre secteur professionnel dans le cadre d'un CIF ou de leur CPF, les personnes en contrat d'avenir ou de professionnalisation ou demandeurs d'emploi.

Les candidats doivent être en mesure de :

Maîtriser les savoirs de base en expression, communication et en mathématiques (Maîtrise de la logique de proportionnalité, et des échelles de mesure)

Utiliser des informations pour résoudre un problème.

Objectifs

Acquérir des compétences techniques et professionnelles

Se préparer à l'obtention du diplôme de CAP Jardinier Paysagiste

Se professionnaliser dans le secteur de l'aménagement paysager grâce aux stages afin d'exercer un métier en entreprises paysagère ou collectivités territoriales

Durée

Formation de 2 ans dont 25 semaines de formation en centre et plus de 74 semaines en entreprise

Modalités d'examens

Le diplôme est délivré à partir d'Unités Capitalisables (UC) réalisées sur les deux années et délivrées par le Ministère de l'Agriculture. Il y a possibilité d'adapter le parcours en 1 an selon le parcours de formation initial acquis.

Méthode mobilisée

Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre

Situations

S'insérer rapidement sur le marché du travail en qualité d'ouvrier polyvalent des entreprises

Professionnelles

paysagères ou des collectivités territoriales

Poursuites d'études

Bac Pro Aménagements Paysagers

Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère)

Bonus

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en entreprise)

Financements

OPCO, employeur, autofinancement, CPF (Compte Personnel de Formation), Pôle Emploi, Conseil Régional

